

Format de citation

Vergniolle de Chantal, François: Rezension über: Christian G. Fritz, American sovereigns. The people and America's Constitutional tradition before the Civil War, Cambridge: Cambridge University Press, 2008, in: *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (bis 2014), 2011, 2.2 - Révolutions, S. 604-605, DOI: 10.15463/rec.1189735920, heruntergeladen über Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Cet article peut être téléchargé et/ou imprimé à des fins privées. Toute autre reproduction ou représentation, intégrale ou substantielle de son contenu, doit faire l'objet d'une autorisation (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

Des expérimentations républicaines héritées des Lumières à la démocratie qui s'affirme dans les années 1800-1810, G. Wood montre la naissance d'une nation dominée par un populisme utilitariste tourné vers le profit. C'est à partir de 1815 que la nation prend sa figure d'avenir, celle d'une démocratie unique au monde, coupée d'une Europe tout entière dominée par les monarchies. Tout comme Tocqueville, G. Wood ne parvient jamais à dépasser l'ambivalence face à une démocratie qu'il constate et dont il déplore le déclin, et pour laquelle il éprouve une admiration visible. L'expérience de la mutation du républicanisme en démocratie n'aurait finalement échoué que sur un point, qui reste une ombre au tableau : celui de l'esclavage, seul véritable obstacle à surmonter, selon G. Wood.

NAOMI WULF

1 - Naomi WULF et Marie-Jeanne ROSSIGNOL, « La révolution américaine : sujet brûlant ou vieille querelle ? », *Transatlantica*, 2, 2006, <http://transatlantica.revues.org/1140>.

2 - Il existe à ce jour 8 volumes. Deux des volumes les plus récents, dont celui-ci, ont été consacrés à la jeune république américaine : Daniel Walker HOWE, *What hath God wrought: The transformation of America, 1815-1848*, New York, Oxford University Press, 2007.

3 - Gordon WOOD, *La création de la République américaine, 1776-1787*, trad. par F. Delastre, introd. de C. Lefort, Paris, Belin, [1969] 1991.

Christian G. Fritz

American sovereigns: The people and America's Constitutional tradition before the Civil War
Cambridge, Cambridge University Press, 2008, XI-427 p.

L'ouvrage de Christian Fritz traite d'un sujet ambitieux par son ampleur chronologique et théorique, celui de la tradition constitutionnelle américaine de la fondation en 1787 jusqu'à la guerre de Sécession en 1860. Comme il le remarque justement en ouverture de son propos, il s'agit d'un thème négligé. La rédaction et la ratification du texte fondateur à la fin du XVIII^e siècle constituent pour tous l'alphabet

l'oméga de l'univers constitutionnel américain ; nul besoin de se pencher sur la centaine de conventions constitutionnelles fédérées qui se sont tenues avant puis pendant les premières décennies du XIX^e siècle. Celles-ci ne sont que des précurseurs ou des avatars du moment fondateur de 1787. Or le pari méthodologique qui organise cet ouvrage est précisément inverse. Il s'agit de réévaluer l'apport des conventions fédérées et notamment de montrer que dans les premières décennies de la république américaine une tradition s'est perpétuée, celle qui fait du peuple le souverain « actif » ou, pour reprendre la distinction de l'abbé Sieyès, le pouvoir constituant. Dans cette optique, la Constitution de 1787 n'est plus l'unique expression de ce pouvoir constituant. Celui-ci s'est reformulé au niveau fédéré à plusieurs reprises, indiquant ainsi la pérennité d'une tradition populaire de l'exercice de la souveraineté. La république de 1787 a donc coexisté avec une pratique démocratique au niveau local.

Ce livre est non seulement riche d'une quantité de détails et de citations qui illustrent le sérieux de l'approche menée, mais il met aussi en relation des événements disparates de l'Amérique dite *antebellum* – c'est-à-dire avant la guerre de Sécession – pour montrer qu'ils expriment tous la perpétuation du même débat, celui du rôle du peuple dans la définition des règles constitutionnelles. La première partie offre un panorama historique des débats autour des chartes coloniales dans l'Amérique d'avant la révolution. Il montre à cette occasion que l'idée d'un peuple collectivement souverain « en acte » avait une telle légitimité que de nombreuses colonies durent faire face à des tentatives de sécession de la part de leurs régions frontalières. Le thème du *self-government* à l'américaine est ici richement illustré. L'auteur utilise notamment la « révolte des *Regulators* » entre 1786 et 1787 comme exemple.

Dans la deuxième partie, C. Fritz évoque les débats de la période de la fondation entre 1786 et 1789 pour montrer que la vision « expansive » de la souveraineté collective fut rejetée par les Pères fondateurs. Ces derniers, soucieux de lutter contre l'instabilité et la démagogie qu'ils voient à l'œuvre au niveau des États, cherchèrent au contraire à définir

un ensemble de normes dont la stabilité permettrait de contrer les débordements locaux. De ce point de vue, 1787 semble bien être un « Thermidor » à l'américaine, un point final (?) à l'activisme révolutionnaire encouragé par la guerre d'Indépendance. Mais précisément, l'apport du livre de C. Fritz est de montrer que la nouvelle Constitution ne mit pas un terme à la pratique constitutionnelle expansive caractéristique des États. Là aussi, C. Fritz relie des épisodes qui sont souvent traités à part, par exemple la « révolte du Whisky » au début des années 1790 ainsi que la crise de 1798 autour de l'interposition, la convention de Hartford en 1814, enfin la crise de la « nullification » entre 1828 et 1832. Tous ces épisodes forment une « légende noire » du développement constitutionnel américain.

La révolte du Whisky est la première grande contestation du tout jeune État fédéral par des citoyens mécontents de devoir acquitter un impôt supplémentaire sur un produit de consommation courante. En 1798, les « Résolutions du Kentucky et de Virginie » dénoncent les excès sécuritaires et autoritaires de l'État fédéral, là aussi dans sa lutte contre la subversion révolutionnaire française. À Hartford, en 1814, une assemblée de conventionnels envisagea la sécession du Nord-Est du pays devant l'humiliante défaite contre la Grande-Bretagne. Enfin, entre 1828 et 1832, la Caroline du Sud s'arrogea le droit d'annuler une loi fédérale – sur les droits de douane – en arguant de sa souveraineté contre les empiètements de l'État fédéral. On le voit, tous ces épisodes se déroulèrent dans des contextes fort divers, mais le point commun était la question du fédéralisme et l'articulation entre les États et la nation. Or C. Fritz y voit un élément supplémentaire, celui de la vivacité d'une tradition populaire de la souveraineté qui, bien loin d'être fondamentalement illégitime, s'inscrivait de plain-pied dans une pratique fort ancienne en Amérique.

Dans la troisième partie, l'auteur traite des conventions fédérées qui révisèrent les constitutions locales dans les premières décennies du XIX^e siècle en l'absence de cadre constitutionnel strict en la matière. L'exemple le plus frappant est celui de la nouvelle Constitution du Rhode Island entre 1841 et 1842, rédigée

par Wilson Dorr et ses partisans. C. Fritz y voit en effet l'expression la plus nette d'un « constitutionalisme populaire », en dehors des cadres légaux établis, alors qu'à l'époque la « révolte de Dorr » était dénoncée comme un abus, voire un coup de force. Au final, et comme le dit l'auteur : « the so-called rebellions named after Daniel Shays, the whiskey excise tax protestors, and Thomas Wilson Dorr [...] were not, as generally portrayed today, aberrations. In each incident, Americans justified their actions through their authority as the sovereign people. This type of call for action was familiar from the Revolution. Its repeated use after the Revolution was unexceptional » (p. 285).

Intéressant et informé, l'argument général n'est pas contestable. Il déconstruit le discours constitutionnel dominant pour restituer la réalité d'une pratique qui fut plus complexe – et partant plus riche – que ce que l'on pourrait croire. Néanmoins le livre souffre de plusieurs défauts. Il est assez difficile à lire dans la mesure où l'on peine à suivre l'argument dans la masse de faits qui sont évoqués par l'auteur à l'appui de ses dires. L'argument progresse peu. Une fois la thèse évoquée en introduction, le reste de l'ouvrage se compose d'une multiplicité d'exemples dont la valeur ajoutée est limitée. Enfin, le livre souffre de la comparaison avec d'autres travaux publiés un peu avant ; d'autres juristes se sont en effet penchés sur la question générale soulevée par C. Fritz. Akhil Amar a, par exemple, expliqué en 2006 que l'article V ne constituait pas à lui seul l'unique façon de traiter les questions constitutionnelles. Mais c'est surtout Larry Kramer qui traite de la façon la plus précise le problème constitutionnel abordé dans l'ouvrage. Pour L. Kramer en effet, les premières décennies de la république américaine sont caractérisées par l'affirmation selon laquelle le peuple doit se prononcer sur les questions de constitutionnalité et non pas les juges fédéraux, une perspective radicalement inverse de celle qui domine actuellement. Dans ces conditions, l'ouvrage de C. Fritz ajoute surtout des éléments factuels à l'appui d'une thèse dont la généalogie a déjà été faite ailleurs.